

Mon RÉGIME DE PRESTATIONS

Syndicat des cols blancs de Beaconsfield

Classification : Membres permanents et auxiliaires à temps plein

Division : 3

Date d'entrée en vigueur : Le 1^{er} avril 2015



Le site Web Services en ligne des membres du régime de GSC accélère les choses en plus de les rendre pratiques et faciles.

Allez à greenshield.ca



VOICI VOTRE RÉGIME DE PRESTATIONS

Ce sommaire contient des renseignements importants concernant votre régime de prestations collectif, qui vous est offert par **Syndicat des cols blancs de Beaconsfield**, promoteur du régime, en vertu du contrat collectif souscrit auprès de Green Shield Canada (GSC), en vigueur le 1^{er} avril 2015.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ

Les [prestations de soins de santé](#) s'ajoutent à votre régime provincial d'assurance-maladie. Les prestations indiquées ci-dessous sont admissibles si elles sont nécessaires sur le plan médical pour le traitement d'une maladie ou d'une blessure, et le remboursement correspondra aux [frais raisonnables et habituels](#), sous réserve des limites et des maximums applicables mentionnés ci-après.

Franchise par année civile (par personne/par famille)	Aucune franchise
Maximums Maximum global pour soins de santé :	Illimité
Votre quote-part Médicaments sur ordonnance : Médicaments de marque : Médicaments génériques : Hospitalisation : Toutes les autres prestations de soins de santé :	3 \$, plus 30 % par ordonnance ou par renouvellement d'ordonnance 3 \$, plus 20 % par ordonnance ou par renouvellement d'ordonnance 0 % 20 %
Couverture de votre régime	Maximum payé par le régime
Médicaments sur ordonnance	Illimité
Hospitalisation	Chambre à deux lits
Appareils auditifs	500 \$ par période de 60 mois
Orthèses/Chaussures orthopédiques Bottes ou chaussures sur mesure : Orthèses sur mesure :	300 \$ chaque année civile Frais raisonnables et habituels
Soins infirmiers en service privé	10 000 \$ chaque année civile
Praticiens paramédicaux Chiropraticien, massothérapeute autorisé, naturopathe, ostéopathe, orthophoniste, podiatre et audiologiste Psychologue, psychanalyste, psychiatre et travailleur social, conseiller d'orientation et maîtrise en service social Physiothérapeute et technicien en réadaptation physique Acupuncteur, ergothérapeute, homéopathe, kinésologue et diététiste	500 \$ chaque année civile par praticien, incluant les radiographies jusqu'à 40 \$ par année civile pour le chiropraticien 500 \$ chaque année civile, praticiens combinés 500 \$ chaque année civile, praticiens combinés 500 \$ chaque année civile, praticiens combinés

SOMMAIRE DES PRESTATIONS DE VOYAGE

Les [prestations de voyage](#) s'ajoutent à votre régime provincial d'assurance-maladie. Les services hospitaliers et médicaux ne sont admissibles que si votre régime provincial d'assurance-maladie paie les frais de prestation de ces services. Les services indiqués ci-dessous sont admissibles s'ils sont nécessaires sur le plan médical pour traiter une maladie ou une blessure, et le remboursement correspondra aux frais [raisonnables et habituels](#) applicables à la région où ils sont engagés.

Franchise par année civile (par personne/par famille)	Aucune franchise
Votre quote-part	0 %
Nombre maximum de jours par voyage	60 jours
Couverture de votre régime	Maximum payé par le régime
Services d'urgence (incluant annulation de voyage)	1 000 000 \$ par incident
Services d'orientation	50 000 \$ par année civile

Avant de partir, rendez-vous à greenshield.ca pour prendre connaissance des renseignements importants qui vous serviront si une urgence médicale survient pendant votre voyage.

SOMMAIRES DES PRESTATIONS DE SOINS DENTAIRES

Les [soins dentaires](#) ci-dessous sont remboursables s'ils sont nécessaires sur le plan dentaire pour prévenir ou traiter une maladie ou une blessure dentaire, et le remboursement sera limité au montant indiqué dans le guide des tarifs de l'association dentaire provinciale mentionné ci-dessous.

Franchise par année civile (par personne/par famille)	25 \$/50 \$
Guide des tarifs dentaires : (Praticiens généraux et spécialistes)	Province de résidence actuelle
Votre quote-part	
Soins de base	0 %
Services de diagnostic et de prévention	30 %
Tous les autres soins de base	
Soins de base étendus	50 %
Soins majeurs	50 %
Orthodontie	50 %
Couverture de votre régime	Maximum payé par le régime
Soins de base	1 000 \$ par année civile pour l'ensemble des soins de base et soins de base étendus
Soins de base étendus	
Soins majeurs	1 000 \$ par année civile
Orthodontie	1 500 \$ à vie par enfant à charge de 18 ans et moins
Sommaire des soins couverts	
Soins de base : examens de rappel une fois par période de 6 mois, obturations et extractions simples	
Soins de base étendus : traitement de canal, détartrage parodontal ou surfaçage radiculaire, extractions compliquées (et anesthésie requise pour chirurgie dentaire), et ajustement/rebasage des prothèses et réparations	
Soins majeurs : couronnes, prothèses dentaires et ponts (pas plus d'un remplacement de chacun par période de 5 années)	
Orthodontie : traitement pour redresser les dents et corriger l'occlusion	

AU SUJET DE CE SOMMAIRE

Ce sommaire vise à présenter les couvertures offertes. Le détail de ces couvertures, y compris les limites et exclusions applicables aux prestations figurant dans ce sommaire, qui fera partie de votre livret du régime de prestations, pourra être consulté en ligne à greenshield.ca.

Ce sommaire décrit les [franchises](#), les [quotes-parts](#) et les maximums qui peuvent s'appliquer si vous faites partie de la division indiquée sur la page de couverture du présent sommaire. Tous les maximums sont indiqués en dollars canadiens.

Seules les protections que vous avez précisément demandées et auxquelles le promoteur de votre régime vous a déclaré admissible s'appliquent à vous. Vous devez obligatoirement être couvert pour que vos personnes à charge soient couvertes aussi. Votre couverture se termine à la date à laquelle vous atteignez 75 ans pour vos prestations de soins de santé et de soins de santé complémentaires et 70 ans pour vos prestations de voyage et de soins dentaire ou à la date à laquelle le promoteur de votre régime avise GSC que vous n'êtes plus admissible. La couverture de vos personnes à charge se termine à la fin de votre couverture ou à la date à laquelle votre personne à charge ne répond plus à la définition de [personne à charge](#), la date la plus rapprochée étant retenue.

Vous recevrez une ou plusieurs cartes d'identification indiquant le numéro d'identification GSC que vous devez transcrire sur tous vos formulaires de demande de règlement et votre correspondance, et que vous devrez utiliser pour vous identifier auprès du Centre de service à la clientèle. Votre numéro figure au recto de la carte; il se termine par les caractères -00. Les numéros des personnes à charge sont indiqués au verso.

SERVICES EN LIGNE DES MEMBRES DU RÉGIME – DE L'INFORMATION À VOTRE FAÇON

En plus de vous fournir ce sommaire et de vous donner accès à notre Centre de service à la clientèle, nous vous donnons accès à notre site Web sécurisé. Le libre-service du site Web de GSC rend les choses plus faciles, pratiques et efficaces. Inscrivez-vous auprès de GSC pour :

- visualiser votre livret du régime de prestations;
- accéder aux renseignements sur vos demandes de règlement (y compris les étapes du traitement de vos demandes de règlement) et à l'historique de vos demandes de règlement;
- simuler une demande de règlement pour savoir immédiatement ce qui sera couvert;
- soumettre certaines demandes de règlement en ligne;
- rechercher un médicament afin d'obtenir des renseignements se rapportant à votre propre couverture ou à celle de votre famille;
- demander le dépôt direct des paiements sur votre compte bancaire;
- rechercher des fournisseurs admissibles de soins dentaires, de soins paramédicaux et de soins de la vue dans une région donnée (au Canada) qui sont inscrits dans notre registre de fournisseurs;
- imprimer des formulaires de demande de règlement personnalisés et des cartes d'identification de remplacement;
- imprimer des relevés personnels d'Explication des prestations aux fins de la coordination de vos prestations.

Inscrivez-vous en ligne à greenshield.ca et voyez ce que notre site Web peut faire pour vous!

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ

Le Code de confidentialité de GSC assure l'équilibre entre les droits en matière de confidentialité de notre groupe, des membres du régime et des personnes à leur charge ainsi que de nos employés, d'une part, et le besoin légitime d'information nécessaire au service à la clientèle, d'autre part.

Pour prendre connaissance de nos politiques et procédures en matière de confidentialité, veuillez vous rendre à greenshield.ca.